

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 9-2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 7 août 2018, le conseil municipal a adopté le [premier projet de règlement numéro 9-2018](#), ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans la zone Pa10, l'usage résidentiel multifamilial, et de modifier, pour cet usage et dans cette zone, les dispositions concernant le stationnement, la conservation des arbres et les usages domestiques autorisés, et ayant aussi pour objet de modifier, à l'article 6.3 du règlement de lotissement numéro 22-90, pour l'usage résidentiel multifamilial dans la zone Pa10, les dispositions sur la superficie minimale de terrain requise.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **10 septembre 2018, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 9-2018, soit :
 - L'ajout, dans la zone Pa10, de l'usage résidentiel multifamilial, et de modifier, pour cet usage et dans cette zone, les dispositions concernant le stationnement, la conservation des arbres et les usages domestiques autorisés;
 - La modification, à l'article 6.3 du règlement de lotissement numéro 22-90, pour l'usage résidentiel multifamilial dans la zone Pa10, des dispositions sur la superficie minimale de terrain requise.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone publique Pa10. Le périmètre de cette zone peut être sommairement décrit comme suit : contenu entre la 9^e rue boulevard Desrochers au sud-ouest, la 12^e avenue boulevard Dallaire au sud-est, la 13^e rue Grondin et une rue projetée non réalisée au nord-est, et la 4^e avenue Painchaud au nord-ouest. On retrouve dans cette zone, entre autres, l'hôpital Notre-Dame-de Fatima, la Villa St-Jean, l'édifice de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, l'École Polyvalente La Pocatière, l'École Sacré-Cœur, le Centre Bombardier, l'ancien aréna et des terrains récréatifs.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 9-2018 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 9-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 9-2018 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis public.

Donné à La Pocatière, le 9 août 2018.

Danielle Caron, OMA
Greffière